

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 19 juillet 2021 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

| | |
|------------------------|-----|
| Etienne Rougeaux | P |
| Virginie Pate | P |
| Alain Bigueur | P |
| Paulette Giancatarino | P |
| Philippe Brochet | P |
| Sandra Hählen | P |
| Stéphane Ramaux | Exc |
| Jean Marie Truchot | Exc |
| Jean Baptiste Chevanne | P |
| Christian Vuillet | P |
| Jean Théry | p |

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Pour avis technique

| | |
|----------------|---|
| Rémi Gauthier | P |
| Solène Carboni | p |

Objet de la réunion

Intervention SNCF projet du buffet de la gare à Mouchard

Projet d'administration

Economie

Voie Grévy

Inondations

Questions diverses

1. Intervention de la SNCF - projet du buffet de la Gare de Mouchard

Marie Jo Troussel intervient pour le compte de SNCF Gare et Connexions.

Le projet du buffet a démarré en 2018. Le dernier comité de pilotage a eu lieu en novembre 2020. Les études ont été financées par la région et SNCF Gare et Connexions.

Pour la mise en œuvre d'un projet avec l'intercommunalité, il y aura une convention d'occupation temporaire car le projet s'inscrit dans le domaine public ferroviaire. Il ne s'agira pas d'un bail commercial. La durée de la convention d'occupation sera à définir en fonction du projet, et de l'investissement qui va y être fait. En général, les durées sont de 7 à 15 ans, voire 18 ans, en fonction des investissements. Cette convention autorise la sous occupation. Elle intègre une clause de rétrocession pour nécessité ferroviaire. A noter que cette clause n'est jamais activée. La durée de la convention est ferme, ce qui signifie qu'en cas de défection du porteur de projet, la collectivité continuera à payer la redevance à la SNCF.

La surface mise à disposition est de 127 m² au final. La clause de sous occupation doit désigner le sous-occupant. Le montant des travaux à la charge de l'occupant est également mentionné.

La redevance est définie en HT sur proposition de l'occupant. Il existe un barème. L'estimation est à 49€ HT le m² ainsi que 20€ HT par m² et par an pour les charges communes : nettoyage des abords, électricité des communs, etc... Il est possible de réduire ces coûts dans la mesure où le restaurant sera à côté de la gare et ne nécessitera pas de passage par la gare pour y accéder. Par ailleurs, la collectivité va investir dans des panneaux solaires qui vont alimenter la gare dans son ensemble. Aussi, la production électrique doit rentrer en ligne de compte dans les négociations.

Forfait impôt taxe de 1 194€ par an sera dû par l'occupant. Le montant varie en fonction de l'activité.

Le projet est inscrit dans l'appel à projet 1001 Gares. Il est précisé que cet appel à projets tire à sa fin, et il n'est plus certain que les aides prévues soient maintenues. Peut-être y aura-t-il une autre mesure, mais sans garantie aujourd'hui. Néanmoins, Mme Troussel appuiera le dossier pour 1001 Gares. Pour cet appel à projet, la redevance d'occupation doit être fixée. Elle dépend elle-même du projet et des négociations préalables à conduire.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas de garantie sur ce sujet : il est souhaitable qu'il y ait un vrai partenariat entre SNCF et la collectivité sur ce sujet dans la mesure où l'engagement de la collectivité est plus large que le seul buffet, notamment sur le PEM.

Avant tout engagement de la communauté de communes, il est nécessaire d'avoir un chiffrage précis des travaux à réaliser.

La redevance d'occupation peut s'envisager par pallier pour donner le temps au projet de se lancer. Elle est due à compter de l'état des lieux d'entrée.

La question de l'équipement de la coque est posée : il semble souhaitable de ne pas aller trop loin dans l'équipement. Les porteurs de projets s'investiront probablement plus dans le projet s'ils portent financièrement les investissements intérieurs.

Une annonce est parue depuis de longs mois sans que la SNCF n'ait eu de retours, il n'y a donc plus nécessité de faire un appel à candidature.

L'argument du projet global peut jouer en notre faveur : PEM, accessibilité, buffet, ainsi que le cadencement des trains.

Une fois la convention d'occupation signée, on ne revient pas dessus. Un nouveau RDV sera prévu début octobre pour avancer sur le projet avec des chiffres plus précis en termes d'investissements, de redevances, etc...

Les élus souhaitent rapidement trouver un porteur de projet en restauration si l'on souhaite aller plus loin dans la réflexion. Sans porteur de projet fiable, la collectivité ne pourra pas s'engager.

2. Projet d'administration

Pour faire suite au projet politique qui sera organisé autour des 3 documents cadres principaux de la collectivité (projet de territoire / pacte de gouvernance / pacte fiscal et financier) il est souhaitable aujourd'hui d'engager une réflexion stratégique sur l'organisation et le fonctionnement des services.

En parallèle, il y a aujourd'hui nécessité de redonner une dynamique à l'équipe administrative pour répondre aux nouveaux besoins : les nouveaux élus sollicitent fortement les services, et c'est ce que l'exécutif a voulu. Le service public a évolué, et il est nécessaire de s'adapter aux nouveaux besoins des habitants. Par ailleurs, la crise sanitaire a impacté les agents et l'organisation de la collectivité. Enfin, la montée en puissance de la mutualisation ces dernières années et la mise en œuvre récente de nouveaux services mutualisés fait également évoluer les pratiques.

Pour faire face à ces changements, il est nécessaire d'accompagner les services dans l'adaptation de l'organisation : conduire une démarche stratégique dans une logique de projet d'entreprise.

Pour ce faire, un accompagnement externalisé de l'équipe administrative, hors la présence des élus, semble une solution adaptée. Cet accompagnement constituera un outil managérial sur lequel l'équipe de direction pourra s'appuyer.

Le cabinet Amont Aval a fait une proposition d'intervention sur une durée de 6 à 8 mois, mobilisant la totalité des agents, y compris les agents mutualisés. Ce cabinet intervient sur certaines formations du CNFPT et a animé la formation action au pacte de gouvernance à laquelle le DGS a participé. C'est une démarche

ambitieuse qui va nécessiter un engagement fort de chacun. Une première étape aura lieu en bureau afin de définir précisément le cadre politique du projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Prestation Amont Aval | 19 960,00 € | Etat DETR 33% | 11 976,00 € |
| TVA | 3 992,00 € | Autofinancement | 11 976,00 € |
| TOTAL DEPENSE TTC | 23 952,00 € | TOTAL RECETTES | 23 952,00 € |

A l'unanimité, le bureau :

- Valide l'engagement de cette démarche,
- Valide le plan de financement,
- Autorise le président à signer les actes à intervenir.

Ce projet permettra d'accompagner l'équipe administrative, compris les agents mutualisés, à partir des orientations politiques définies. Il s'agit également d'un véritable outil de management qui devra permettre de lever les résistances au changement, mais également les craintes de certains agents. Il faut veiller à respecter l'équilibre communes / intercommunalité

3. Economie

Aides économiques

Le bureau est invité à statuer sur 2 aides :

| Type d'aides | Entreprise | Dirigeant | Communes | Projet | Types de travaux | Montant projet HT | Montant de l'aide possible |
|---------------------|-------------------------|--------------|-------------|--|--|-------------------|----------------------------|
| FRT investissement | Les Charpentiers réunis | Henry ROY | Mouchard | Investissement complémentaire pour échafaudage (mise en sécurité des chantiers demandés par l'inspection du travail) | | 4 728,52 € | 945,70 € |
| Aide à l'immobilier | Atelier Meika | Johanna VUEZ | Port-Lesney | Travaux d'aménagement d'un atelier/showroom (confection lampes et abat-jours) | Peinture Poêle à granules Différents matériels | 4208,57 € | 841,71€ |

A l'unanimité, le bureau valide l'attribution de ces aides.

Tiers lieu

Le tiers lieu est aujourd'hui complet. Au 30 juin, les recettes locatives sont quasiment à la hauteur du produit annuel attendu.

Du fait du retard de déploiement de la fibre, et des difficultés de connexions en ce début d'année, le bureau valide par 8 voix pour et 1 abstention une remise de loyers de 1 mois pour les utilisateurs réguliers du tiers lieu (remise des locations de février).

4. Voie Grévy

Avenant convention transfert de gestion voie Grévy

Vu la délibération du bureau en date du 11 octobre 2019 autorisant le Président à signer une convention de transfert de gestion de la Ligne 869 000 de Dole à Poligny sur les communes de Souvans, Bans et Mont sous Vaudrey avec SNCF Réseau et SNCF immobilier pour une durée de 25 ans afin d'aménager une voie verte.

Considérant qu'un avenant à cette convention est nécessaire pour permettre l'aménagement d'une simple voie piétonne sur les parcelles ZB167 et B757 sur la commune de Mont sous Vaudrey.

Le bureau après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention de transfert de gestion de la voie Grévy avec SNCF Réseau et SNCF Immobilier pour autoriser l'aménagement d'une voie piétonne sur la commune de Mont sous Vaudrey.

Avenant 1 marché de travaux Voie Grévy Lot ouvrages d'art

Vu la délibération n°154/2018 du 17 septembre 2019, par laquelle le Conseil communautaire validait la création de la voie Grévy

Considérant que des prestations complémentaires doivent être réalisées par l'entreprise Est Ouvrages dans le cadre du Lot 5 Ouvrages d'art et qu'un avenant doit être passé pour :

- Prolonger les gardes corps de part et d'autre des 3 ouvrages d'art sur 16m linéaire ainsi que sur un petit ouvrage rue du Moulin à Souvans pour un montant de 8 650 €HT soit 10 380 €TTC,
- Réaliser des finitions en béton armé bouchardé sur les 3 ouvrages d'art avec reprise des pierres lorsqu'elles sont réutilisables pour un montant de 7 030 €HT soit 8 436 €TTC.

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant au lot 5 avec l'entreprise Est Ouvrages pour un montant total de 15 680 €HT soit 18 816 € TTC.

Il est important de noter que ce montant complémentaire bénéficiera des aides au titre du FEDER à hauteur de 70%.

L'inauguration prévue initialement en octobre est reportée.

Une réunion avec le secteur agricole est prévue afin d'échanger sur les enjeux de la voie Grévy, et profiter de cet aménagement pour communiquer de manière positive sur la profession.

5. Inondations

Suite aux inondations récentes, nous avons eu des remontées du SMDL qui a fait son travail auprès des communes. La compétence est confiée aux SMDL pour la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPU, et le directeur a assumé sa fonction de manière réactive.

Il est aujourd'hui nécessaire de débriefer sur ce qui s'est passé ces derniers jours. Les cours d'eaux affluents de la Loue ont connu des épisodes très conséquents, avec des débits jamais enregistrés sur la Cuisance notamment (85m³ seconde conter 50 au maximum enregistré jusque-là).

Il est proposé d'organiser une réunion avec les élus municipaux en septembre afin de clarifier le rôle de chacun, les obligations, et ensuite identifier un programme d'actions. Il est important de tirer les leçons de ces épisodes.

Il est nécessaire que les élus municipaux notent les choses exceptionnelles qui ont été constatées ces jours-ci.

Le bureau est très favorable à cette proposition.

6. Assainissement

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser les travaux d'extension : Alimentation électrique Step de Montbarrey.

Montant total estimé : 235 082,73€ HT,

Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général, contribuant notamment à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, ainsi que la protection des paysages en cas de travaux réalisés en technique discrète, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant estimé à 92 387,51€.

Le financement de ce programme serait assuré selon les principes suivants :

| | Montants HT | TVA | TTC |
|---------------------------------------|---------------------|-------------|---------------------|
| Montant des travaux projetés (1) HT : | 235 082.73 € | | |
| Part Couverte par le Tarif : PCT | 95 678.67 € | | |
| Participation du SIDEC | 47 016.55 € | | |
| Récupération de T.V.A | | 42 780.82 € | |
| Solde à la charge de la collectivité | 92 387.51 € | | |
| TOTAL | 235 082.73 € | 42 780.82 € | 277 863.55 € |

Les crédits étant inscrits budgétairement, le bureau valide le plan de financement présenté ci-dessus.

7. Divers

Motion ONF

Le bureau valide à l'unanimité la motion proposée par la COFOR relative à la réforme de l'ONF.

Article Baraques du 14

Il est regrettable que l'article paru récemment dans le progrès ne mentionne pas l'Explor Games®. Il est dommageable qu'il n'y ait pas de retour d'ascenseur de la part de l'association qui bénéficie depuis quelques années d'un accompagnement de la communauté de communes, y compris dans l'aide au montage de dossiers de subventions. C'est un site important pour le Val d'Amour et agréable, et il est important que l'on y investisse. Il est néanmoins nécessaire qu'une vraie collaboration puisse s'engager.

AAP de mont sous Vaudrey

L'AAP a été rencontrée. Un certain nombre de préconisations ont été faites à l'association. Le modèle économique de ce type d'activité reste fragile. Il est indispensable que le service soit maintenu. Un gros travail de remise à plat est nécessaire. La petite échelle fait qu'ils ne sont pas dans l'optimisation. La taille de la structure génère des difficultés financières, mais aussi de management, d'organisation. Il y a nécessité d'un accompagnement au changement.

Le bureau souhaite qu'une proposition d'amélioration structurelle soit faite en lien avec l'expert-comptable avant passage en conseil communautaire, en s'appuyant notamment sur le DLA

Chaudière de la médiathèque de Bel Air

La chaudière de la médiathèque de Bel Air est hors d'usage.

Compte tenu de la nécessité de la remplacer en urgence afin qu'elle soit opérationnelle avant la mauvaise saison, le bureau valide son remplacement par une chaudière bois.

Il sollicite les subventions auprès du département et de l'Etat selon le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| Investissement HT | 31 409,25 € | CD39 DST 33% | 10 365,05 € |
| | | Etat DETR 33% | 10 365,05 € |
| TVA | 6 281,85 € | FCTVA | 6 182,85 € |
| | | Autofinancement | 10 778,15 € |
| TOTAL DEPENSE TTC | 37 691,10 € | TOTAL RECETTES | 37 691,10 € |

A l'unanimité le bureau :

- autorise le président à solliciter les aides auprès du département et de l'Etat,
- autorise le président à signer les actes à intervenir dans cette affaire.

La séance est levée à 20H15.

Le Président

Etienne Rougeaux